

Les pannes de courant ont-elles un impact sur votre système d'alarme?

**Lors de l'automne 2014, beaucoup de regards étaient tournés vers un éventuel black-out et ses conséquences. Un black-out a-t-il un impact sur votre système d'alarme?
Vous est-il possible de prendre des mesures préventives?**

Jusqu'à présent (juin 2015), aucun black-out n'a été enregistré. Cependant, il est dès à présent préférable de prendre des mesures préventives, même si les autorités garantissent qu'une panne de courant ne dépassera jamais une durée de 6 heures et qu'un tel black-out ne pourrait survenir que localement (en d'autres termes, vous savez si votre région est classée à risque ou non).

1. Alarme antivol

Une installation anti-effraction se compose normalement de 2 alimentations de secours (une centrale et une sirène extérieure): en cas de panne de courant, votre système est automatiquement alimenté par les batteries.
Afin de garantir un fonctionnement optimal, il convient de (faire) contrôler chaque année l'état des batteries.

En cas de panne de courant, le système d'alarme vous le signalera par un des moyens suivants:

- Bip sonore émanant du boîtier de commande
- Via la centrale de surveillance agréée
- Consultez le mode d'emploi et entreprenez les démarches adéquates en cas de panne de courant

Voici un aperçu des capacités des batteries, conformément aux normes INCERT.

composants	conditions	grade 1	grade 2	grade 3	grade 4
batteries	autonomie sans liaison vers une centrale de surveillance agréée	48 heures	48 heures	72 heures	
	autonomie avec liaison vers une centrale de surveillance agréée	24 heures	24 heures	30 heures	30 heures

Tenez compte de la nature de votre ligne téléphonique. La ligne téléphonique permet la transmission de vos signaux d'alarme vers la centrale de surveillance agréée ou directement vers votre téléphone portable. Dès lors, nous vous conseillons de vous informer auprès de votre opérateur sur votre situation personnelle et, le cas échéant, d'équiper votre modem téléphonique d'une alimentation de secours.

2. Centrale de surveillance agréée

En cas de panne de courant, votre système d'alarme enverra un signal de dérangement technique vers la centrale de surveillance agréée.

- La centrale de surveillance agréée dispose d'un générateur de secours et peut par conséquent rester opérationnelle.
- Les notifications massives peuvent ralentir le fonctionnement de la centrale de surveillance agréée.
- Veuillez préalablement vérifier si vos appareils électroniques disposent d'une quantité suffisante de batteries de secours.

Différence entre les lignes de type "PSTN" et de type de "modem/transformateur".

Il existe une différence considérable entre une **ligne de type "PSTN"** et une **ligne de type "modem/transformateur"**:

- Dans le premier cas, la ligne fournit elle-même le voltage nécessaire (48 V) afin d'alimenter la communication (et la sonnerie de votre appareil téléphonique - si le central téléphonique bénéficie encore d'électricité).
- Dans le deuxième cas, la ligne par modem/transformateur est alimentée depuis le réseau (220 V) auquel elle est connectée.
- Par conséquent, votre ligne téléphonique ne sera pas opérationnelle si votre modem/transformateur n'est pas alimenté (220 V). Cela peut être dû au manque de voltage (220 V) sur le circuit auquel est connecté le modem/transformateur et/ou à une panne de courant généralisée du système.

Quel est l'impact sur votre système d'alarme?

Si votre modem/transformateur n'est pas alimenté (220 V), votre ligne téléphonique ne fonctionnera pas.
La transmission de vos signaux d'alarme, passée par l'entremise de cet appareil, ne s'opérera donc pas en cas de manque de tension.

1. Il vous est loisible d'opter, auprès de votre opérateur, pour un modem/transformateur (payant ou plus cher) équipé d'une batterie de secours. Cela ne constitue pas la meilleure solution dans la mesure où l'autonomie de la batterie est relativement limitée et que son bon fonctionnement n'est pas garanti.
   Le système d'alarme, quant à lui, permet une autonomie d'au moins 24 heures.
   Vous pouvez opter pour un modem de secours disposant d'une d'autonomie de 24 heures, au lieu des 2 heures prévues de manière classique.
2. Vous pouvez également faire installer un UPS (onduleur de sauvegarde de courant) permettant un contrôle des conducteurs d'alimentation et envoyant une notification immédiate en cas de panne de courant par l'entremise du système d'alarme (cet UPS sera contrôlé chaque année dans le cadre du contrat d'entretien).
3. Faire installer un émetteur GSM/GPRS (de sauvegarde) disposant d'un paramètre d'émission d'alarme depuis le central d'alerte. Ainsi, la transmission fonctionne en permanence, malgré l'absence de tension du secteur (220V), et/ou de la ligne de communication fixe (à moins que l'antenne d'émission du GSM ne soit hors d'usage). Ne perdez pas de vue que tous les assureurs n'autorisent pas de transmission directe vers les GSM.

Quelle que soit la solution pour laquelle vous optez, faites faire l'installation par un spécialiste. Dans le cas contraire, votre responsabilité sera engagée.

Pour plus de conseils de sécurité, surfez sur www.baloise.be.

Votre sécurité nous tient à cœur.

www.baloise.be

Baloise Belgium SA – Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0096 avec n° FSMA 24.941 A
Siège social: City Link, Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen, Belgique – Tél.: +32 3 247 21 11
Siège: Rue du Champ de Mars 23, 1050 Bruxelles, Belgique – Tél.: +32 2 773 03 11
info@baloise.be – www.baloise.be – RPM Antwerpen – TVA BE 0400.048.883 – IBAN: BE31 4100 0007 1155 – BIC: KREDBEBB
Baloise Insurance est le nom commercial de Baloise Belgium SA.

B3501.MAR.06.15